



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0474

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Contrat de délégation de service public d'exploitation du parc de stationnement gare Part-Dieu - Société Lyon Parc Auto (LPA) - Avenant n° 10 - Modification de la grille tarifaire

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Leцерf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0474**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Contrat de délégation de service public d'exploitation du parc de stationnement gare Part-Dieu - Société Lyon Parc Auto (LPA) - Avenant n° 10 - Modification de la grille tarifaire**

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par contrat du 1^{er} juin 1992, la Métropole de Lyon a confié à la société LPA la réalisation et l'exploitation d'un parc de stationnement souterrain situé rue Villette à Lyon 3° (parc de stationnement gare Part-Dieu).

Ce contrat a fait l'objet de 9 avenants et, en particulier, d'un avenant n° 3 du 16 mars 2001 ayant eu pour objet d'étendre la mission du délégataire à la gestion du stationnement dit courte durée puis d'un avenant n° 9 du 30 novembre 2020 ayant pour objet d'entériner la fermeture définitive du parc de stationnement "courte durée" situé place de Francfort (55 places) à partir du 19 mars 2021 et, ce, pour permettre la continuation des travaux de réaménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu.

II - Objet de l'avenant

Afin de continuer à accueillir dans de bonnes conditions la demande de stationnement courte durée liée à la gare SNCF (accompagnement des voyageurs), il est proposé de relocaliser dans le parking de la gare Part-Dieu (1 700 places), la fonction "dépose-minute" assurée jusqu'au 19 mars 2021 sur le parc-minute de la place de Francfort.

Cette nouvelle fonction assignée au parking de la gare Part-Dieu ne nécessite pas d'aménagements particuliers. Compte-tenu de la faible fréquentation SNCF, le parking de la gare est sous-occupé et affiche toujours de nombreuses disponibilités permettant d'accueillir à tout moment de la journée et de la semaine les usagers de courte durée.

Toutefois, la relocalisation de l'offre de stationnement courte durée dans l'enceinte du parc se matérialisera par un marquage de places "dépose-minute" au plus près des accès piétons ainsi qu'une signalétique interne pour guider rapidement les usagers courte durée. Selon le rythme de retour à une fréquentation "normale" de la gare et dès la saturation du parking, d'autres mesures complémentaires seront prises (réservation d'une zone dédiée à la dépose minute dans le parking).

De même, pour accueillir les usagers de courte durée dans les meilleures conditions, il est proposé d'appliquer une gratuité lorsque la durée de stationnement est inférieure à 15 minutes.

Durée du stationnement	Valeur TTC au 1 ^{er} aout 2020	Valeur TTC au 20 mars 2021
de 0 à 4 h	0,65 €/ 15 min	0,65 €/ 15 min sauf si inférieur à 15 min alors gratuité

Durée du stationnement	Valeur TTC au 1 ^{er} aout 2020	Valeur TTC au 20 mars 2021
de 4 h 01 à 8 h	0,30 € / 15 min	0,30 € / 15 min
au-delà de 8 h	0,30 € / 15 min	0,35 € / 15 min
forfait 24 h	21,65 €	22,65 €
24 h suivantes	21,65 € / 24 h	22,65 €

Sur le plan de l'économie du contrat, la modification de la tarification par une augmentation de la tarification longue durée (au-delà de 8 heures) a pour objet de compenser la perte de recettes liée à l'instauration de la gratuité du stationnement inférieur à 15 minutes mais également la perte de recettes liée à la réduction du nombre de places affectées au stationnement d'une durée supérieure à 15 minutes (à titre d'illustration, le stationnement supérieur à 12 heures représente 34 % des véhicules et 90 % des recettes) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la nouvelle grille tarifaire sur le parc de stationnement gare Part-Dieu : gratuité si la durée de stationnement est inférieure à 15 minutes :

- . 0,65 € / 15 min jusqu'à 4 h,
- . 0,30 € / 15 min de 4 h 01 à 8 h de stationnement,
- . 0,35 € / 15 min au-delà de 8 h de stationnement,
- . plafond 24 h : 22,65 €,
- . forfait 24 h suivantes : 22,65 € / 24 h,

b) - le projet d'avenant n° 10 au contrat de délégation de service public du parc de stationnement gare Part-Dieu à passer entre la Métropole et la société LPA.

2° - **Décide** de l'application de cette nouvelle grille tarifaire dans le parc public de la gare Part-Dieu à partir du 20 mars 2021.

3° - **Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.